



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 14 mars 2019

**Compte-rendu affiché le :** 22 mars 2019

**Date de convocation du conseil municipal :** 08 mars 2019

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

**Membres présents :** Mme Eliette CAMUT ; M. Bernard AUDRAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Antonio GODOY ; Mme Cristelle LENOIR ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Louisiane DELMAS ; M. Sébastien DUMONT ; M. Éric PEROLAT ; M. Gilles GROS ; M. Bernard GUY ;

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Isabelle PUJALTE (Procuration à Sébastien DUMONT) ; M. Rodolphe MILHAU (Procuration à Gilles GROS) ; Mme Marie-Pierre SABATIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)

**Membre absent ;**

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 21 janvier 2019.

**Ordre du jour**

- I – CCC – Frais de transport scolaire au centre aquatique
- II – HERAULT ENERGIES – Travaux route de Ceyras
- III – Objectif cinéma – Subvention et convention
- IV – Débat PADD
- X– Questions diverses ;
- # Convention de maitrise d'ouvrage GEOMETRIS
- # Photocopieur – Changement de contrat
- # Point sur les travaux en cours

Avant l'ouverture de séance il est demandé l'annulation du point relatif au débat du PADD. Les travaux réalisés par le cabinet d'étude ne nous sont pas parvenus et nous n'avons pas suffisamment d'éléments à présenter au Conseil Municipal pour que le débat ait lieu. Nous espérons pouvoir le présenter au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**POINT N°1 : CCC – Frais de transport scolaire au centre aquatique**

La communauté des communes a délibéré en décembre 2015 pour que les communes membres participent aux frais de transport scolaire au centre aquatique. Nous avons reçu la dernière répartition des sommes à payer pour chaque commune. Notre participation s'élève à 733.98 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer dans le même sens et d'autoriser l'inscription de cette somme au budget 2019.

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°2: HERAULT ENERGIES – Travaux route de Ceyras**

A la suite des malfaçons découvertes sur les travaux réalisés sur la route de CEYRAS, les travaux d'HERAULT ENERGIE avaient été stoppés. Il est désormais nécessaire de délibérer à nouveau pour la reprise de ce chantier. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de faire le nécessaire auprès du syndicat pour que ces travaux se finalisent.

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

**POINT N°3: Objectif cinéma – Subvention et convention**

L'année dernière, une subvention a été accordée à cette association chargée de promouvoir la culture cinématographique sur le village. Cette dernière organise des projections suivies d'un débat entre villageois.

Il est question de pérenniser l'activité en octroyant dès à présent une subvention de 2200 € qui permettra de terminer la saison.

Par ailleurs, afin de clarifier les activités de l'association et le rôle de la commune par rapport à cette dernière, il est présenté aux élus un projet de convention. Cette dernière organise la relation entre l'association et la commune. Cela permettra à l'association de présenter les bilans financiers de ces actions afin d'obtenir une subvention supplémentaire de la commune qui est plafonnée afin de permettre à l'association d'assurer les projections tout en limitant les dépenses budgétaires de la commune.

Un débat à lieu entre les élus pour évoquer la possibilité de conventionner avec d'autres associations. Il est précisé que le conventionnement n'est peut-être pas adapté à toutes les structures et qu'il convient de raisonner au cas par cas afin de concilier liberté d'action et impératifs réglementaires.

La demande de subvention et le projet de convention sont soumis au vote.

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

#### **POINT N°4: Questions diverses**

# Convention de maîtrise d'ouvrage GEOMETRIS. A l'occasion de la réfection de la traversée du village qui devrait débiter à la fin de cette année en ce qui concerne les réseaux humides, il est proposé de confier la réfection du début du chemin Sainte Brigitte, pour la partie qui se trouve sous la cave, à l'entreprise GEOMETRIS. Monsieur le Maire indique qu'il est en train de négocier le prix de cette prestation.

# Photocopieur – Changement de contrat. Le Secrétaire Général a rencontré plusieurs sociétés et a réalisé un tableau comparatif des offres pour la fourniture de photocopieurs et d'une solution de gestion électronique des documents. Il y a deux solutions techniques qui se démarquent donc si nous devons changer de fournisseur cette année, le choix se fera probablement entre ces deux fournisseurs.

# Recrutement : nous avons recruté une personne supplémentaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) pour compléter des prestations de ménage à l'école. Cette personne est à l'essai pendant un mois.

# L'élue bénévole à la bibliothèque indique qu'elle souhaite arrêter la gestion de la régie. Puisque les recettes sont minimes pour cette régie, il est proposé de la supprimer. Cela sera entériné au prochain Conseil Municipal.

# Point sur les travaux en cours : Californie, Ateliers Municipaux, Avenue du bosquet.

*La séance est levée à 20h40*